



9 octobre 2018

Bureau Académique

Marie-pierre Rouanet-Gianazza
Secrétaire académique
Anne Dedieu
Trésorière académique

Une adresse mail académique

snies.toulouse@unsa-education

Des correspondants départementaux

Anne Dedieu 81
Perrine Durand 31
Marie Dupont 46
Sandrine Crémoni 65
Agnès despaux 65
Marie-pierre Rouanet-Gianazza 09-12
Isabelle Soules 32
Catherine Fondeneige 82

Une adresse mail nationale

snies@unsa-education.org

Et toujours plus d'infos sur le site

www.snies-unsa-education.org

Bonjour à toutes et à tous

Vous trouverez dans notre bulletin de nombreuses informations, académiques et nationales. Tout n'est pas réjouissant, il faudra pour nous infirmières de l'Éducation Nationale montrer notre détermination notamment pour le PSC1 dans notre académie de Toulouse.

LE SNIES continue de travailler pour vous, pour notre profession au sein de l'Éducation Nationale, cela passe par des rencontres avec les politiques et les responsables ministériels.

Au niveau académique tout ce travail syndical est réalisé par des infirmières, en poste et sur le terrain. N'hésitez pas à venir nous rencontrer et notamment le mardi 13 novembre pour notre journée de stage.

C'est aussi le moment de nous rejoindre ou de renouveler vos adhésions afin de recevoir nos informations, « Transmissions », bulletin académique, flash info mais aussi être écouté, conseillé et soutenu pour toute difficulté.

Au delà de la défense individuelle, c'est aussi le collectif qu'il ne faut pas perdre de vue, notre profession.

Vous trouverez le formulaire d'adhésion dans ce bulletin.

A très bientôt

Marie-Pierre Rouanet-Gianazza
Secrétaire Académique

GUIDE POUR LES CONTRACTUELS

Un guide méthodologique qui reprend l'ensemble des dispositions applicables aux agents de contractuels de l'Etat.

Téléchargeable :

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/10/cir_41433.pdf

AGENDA

18 octobre réunion dans le 65

25 octobre conférence :
IDENTIFIER, PREVENIR L'ÉPUISEMENT AU TRAVAIL ET LE BURN-OUT TOULOUSE (flyer joint)

13 novembre STAGE SNIES pour tous syndiqués ou non

Parcours de coordination de l'enfant de 0 à 6 ans

Les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé ont organisé le 17 septembre une concertation de l'ensemble des partenaires (syndicats, associations, CAF, CPAM, ...) pour permettre le recueil de propositions sur les actions à poursuivre sur le parcours santé – accueil – éducation de 0 à 6 ans.

Les inégalités de santé s'installent avant l'âge de 6 ans, voire dès 3 ans. Elles nuisent à la réussite scolaire. Une visite médicale au cours de la 6^{ème} année est obligatoire avec l'arrêté du 3 novembre 2015. Actuellement, les chiffres recueillis en 2017, évaluent la réalisation de cette visite à 47%.

Un rapport doit être remis aux ministres en mars 2019. Auparavant, quelques propositions seront rendues en décembre 2018. Une expérimentation sera conduite sur trois territoires à définir.

Ce nouveau rapport s'imbrique dans les différentes annonces faites dernièrement, comme le plan prévention du 26 mars 2018, le plan pauvreté de septembre 2018 dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Est envisagé le retour des infirmières vers les GS pour poids-taille-vue-audition et ainsi assurer les 100 % de la visite médicale de la 6^{ème} année. Le combat est de retour.

Vaccination grippe saisonnière

La Haute Autorité de santé (HAS) préconise que la vaccination puisse être proposée et réalisée par les sages-femmes, infirmiers, et à ce stade par les pharmaciens participants à l'expérimentation, sans prescription préalable d'un médecin, à tous les individus de plus de 18 ans dès lors qu'ils sont éligibles aux recommandations vaccinales.

GUIDE POUR LES STAGIAIRES

Pour aider dans votre entrée dans l'Éducation Nationale, le SNIES édite un bulletin consacré aux stagiaires, vous pouvez nous le demander si vous ne l'avez pas reçu.

Grève Education Nationale le 12 novembre

2 650 postes d'enseignant-es

400 postes de personnels administratifs supprimés.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT appellent les personnels de l'Éducation nationale à une journée de grève le 12 novembre prochain.

<http://www.unsa-education.com/spip.php?article3520>

Transformation du système de santé « Prendre soin de chacun »

Le numerus clausus d'accès aux études de médecine est supprimé, ainsi que le concours de fin de 1^{ère} année pour 2020.

Les métiers de santé seront revalorisés et certaines études rénovées (entre autres les aides-soignantes).

Des assistants médicaux seront créés dès 2019 dans les quartiers prioritaires et sous denses pour libérer du temps médical, sous certaines conditions. Elles seront chargées de recueil de données, de constances (TA, température...), d'informations sur l'état de santé, de l'état vaccinal, de tâches administratives de gestion et de coordination... Le gain de temps des médecins est ainsi estimé à la valeur de travail de 2 000 médecins. Pas d'informations supplémentaires sur ce nouveau métier

Enfin, un statut sera créé pour IPA EN 2019. La pratique avancée infirmière sera étendue à la psychiatrie et à la santé mentale. En 2020, d'autres auxiliaires médicaux pourront accéder à une pratique avancée.

CLIC

<http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-de-la-presentacion-par-le-president-de-la-republique-de-la-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-la-pauvrete>

EDUCATION A LA SEXUALITE

Une nouvelle circulaire au BO qui abroge la circulaire de 2003. Elle rappelle l'obligation depuis 2001 de 3 séances par an.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890

Quels changements ?

-Une mise à jour avec les nouvelles instances depuis 2003

-Introduction de l'égalité homme femme, de principes éthiques

-Proposition de thèmes à aborder en séances avec la précision de les adapter à l'âge, avec cadrage des intervenants extérieurs.

Retrouvez les Interview du SNIES

Le monde du 8 septembre

La croix du 11 septembre

Le téléphone sonne du 17 septembre de 19h20 à 20 h sur France inter

Rapport Prévention Santé en faveur de la jeunesse

Un nouveau rapport concernant la prévention santé des jeunes, incluant la santé à l'Éducation Nationale. Un état des lieux est établi : des déterminants et des comportements de santé moins favorables chez les CSP modestes, des comportements défavorables à la santé chez les jeunes français (exemples : cannabis et tabac), des inégalités de l'espérance de vie entre les différentes CSP et les régions et des actions de prévention dispersées. Le rapport est basé sur 3 principes : promouvoir la santé dès le plus jeune âge par une approche des déterminants plutôt que par pathologies en décloisonnement des acteurs.

Les propositions nous concernant plus particulièrement :

Une gouvernance par une délégation interministérielle à la prévention

Des actions ciblées et précoces chez les personnes qui en ont le plus besoin avec l'aide du service sanitaire pour améliorer le niveau de littératie (compétences et connaissances pour rester en bonne santé) et les compétences psychosociales au sein du parcours éducatif de santé.

Un bilan médical des jeunes de 15 ans dans le cadre du service national universel qui va se mettre en place.

Des vecteurs de communication adaptés aux jeunes et les associer.

Une amélioration des données et l'évaluation des actions qui doivent s'inscrire dans la durée.

Une revaloriser des médecins scolaires... pour sauver la médecine scolaire.

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/rap-info/i1234.pdf>

Plan pauvreté : connaître les propositions du plan

Il a été présenté le 13 septembre. Le SNIES y été présent, sur invitation du Président de la République.

Pour l'Éducation nationale, les principales mesures : une formation jusqu'à 18 ans (soit scolarisé, soit en formation, soit en emploi), une instruction obligatoire dès 3 ans, le dédoublement CP / CE1 dans les quartiers les plus pauvres, la révision des formations professionnelles sur le dépistage des troubles du langage, la transformation de la PMI, des petits déjeuners en primaire et collèges de REP, une restauration scolaire à 1 euro, une réforme de la protection de l'enfance...

Pour lire la déclaration complète :

<http://www.elysee.fr/declarations/article/transcription-de-la-presentations-par-le-president-de-la-republique-de-la-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-la-pauvrete>

INFORMATIONS ACADÉMIQUES

Conditions de travail

Constat :

des demandes des élèves nombreuses et complexes

baisse du temps de présence des autres partenaires

un sentiment de solitude et manque de reconnaissance

les difficultés : des représentations parfois erronées des équipes (chef d'établissement, CPE, enseignants...) de nos compétences professionnelles des demandes hors de notre champs de compétence Cela peut source de relations difficiles

Le **SNIES unsa éducation a obtenu** :

la tenue d'échanges professionnels, d'échanges de pratique animé soit par ICT d'un autre département ou un autre professionnel. Ces échanges se feraient en dehors du PAF et proposés à tous.

l'organisation d'un tuilage au moment des changements de postes, un réel accompagnement des personnels contractuels.

Merci de nous contacter si vous rencontrez des difficultés dans ce domaine

PSC1 et Rémunération : Le RAS le BOL



Pour rappel c'est un dossier que nous portons depuis plusieurs années, que d'autres reprennent à leur compte....

Durant l'année scolaire précédente nous avons fait plusieurs courriers que nous vous avons envoyés à la rectrice, d'abord restés sans réponse, il nous a fallu être en audience pour enfin évoquer ce sujet. Malgré l'agacement général, le rectorat ne bouge pas ses lignes.

A ce jour la réponse du Rectorat est NON avec toujours la même argumentation

- Ces formations sont effectuées sur le temps de travail
Pour rappel, ce n'est pas dans nos missions et c'est sur la base du volontariat, c'est un service proposé en plus
- Les professeurs rattrapent leurs cours **Pour nous pas tout à fait!**
- l'implication est reconnue dans l'évolution de carrière
Difficile à constater

Si vous souhaitez être entendus sur ce sujet, nous vous conseillons de réduire considérablement le nombre de vos formations. Sinon rien ne changera. Nous voulons avoir une compensation financière comme dans l'académie de Bordeaux , de Guadeloupe , de Poitiers...

Nous attendons toujours le groupe de travail sur la politique de santé que nous réclamons depuis plus d'un an. D'autant plus que des circulaires départementales surgissent sans respecter (l'Ariège) d'une part la lettre de cadrage des médecins d'autres part les missions de novembre 2015 des infirmier(e)s.

Nos revendications :

L'augmentation du temps de présence dans le 1er degré permet de bénéficier plus amplement de son autonomie professionnelle afin de pouvoir se fixer des objectifs de travail avec les équipes enseignantes notamment pour l'éducation à la santé

Chers syndiqués,

En juin dernier, le SNIES UNSA Éducation a recueilli l'avis des collègues sur notre quotidien de travail. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui y ont répondu. En tant que syndiqué-e, nous vous proposons de découvrir les résultats obtenus.

Pour consulter les résultats, télécharger le document en cliquant ici :

<http://bit.ly/2PRxEHp>



Rejoignez-nous,
ADHÉREZ !

Vous pouvez envoyer vos cotisations à notre trésorière :

Anne DEDIEU

mailto:snies.toulouse@unsa-education.org

4 rue de la Vierge

31500 TOULOUSE

RAPPEL

IMPOSABLE : 66% de la cotisation est déduit du montant de l'imposition

NON IMPOSABLE : 66% du montant versé vous seront remis sous forme de chèque bancaire par le centre des impôts

ACADÉMIE : _____ DÉPARTEMENT : _____
 M^{me} M^r NOM : _____ Prénom : _____

SITUATION PERSONNELLE

Adresse personnelle : _____

 Code postal : _____ Ville : _____
 Date de naissance : _____
 Tél. fixe : _____ Mobile : _____
 Courriel (personnel) : _____

J'adhère au SNIES UNSA Éducation

Date : _____
 Signature : _____

SITUATION PROFESSIONNELLE

Adresse professionnelle : (Établissement de la résidence administrative)

 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. professionnel : _____
 Type de poste : Mixte En résidence Logé Non logé
 CLM-CLD Sup ICTD ICTR Autre
 Grade : _____ Échelon : _____
 Temps partiel : _____ % Titulaire Stagiaire
 Contractuel(le) Disponibilité Retraité(e)

L'envoi de la correspondance syndicale et du journal **transmissions** se font à votre adresse : personnelle professionnelle
 Je ne souhaite plus bénéficier de l'envoi postal de la version PAPIER du journal TRANSMISSIONS, et recevoir en échange la version PDF directement par courriel.

COTISATIONS

Catégorie A

Infirmière classe normale CN										
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8		
Cotisation	99	103	109	114	121	130	138	142		

Infirmière classe supérieure CS							
Échelon	1	2	3	4	5	6	7
Cotisation	118	127	136	142	147	153	159

Infirmière hors classe HC										
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Cotisation	110	114	119	125	130	137	143	149	157	163

Catégorie B

Infirmière classe normale CN								
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Cotisation	92	96	100	106	112	121	129	138

Infirmière classe supérieure CS								
Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8
Cotisation	119	125	132	138	145	151	157	160

Autres

Retraités	CLM-CLD	Contractuel	mi-temps	temps partiel
63	1/2 cot.	65	1/2 cot.	cot. entière

COTISATION 1^{ère} ANNÉE D'ADHÉSION 65 (forfait)

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE VERSÉE PAR L'ADHÉRENT €

MODE DE PAIEMENT :

Cotisation entière par chèque Paiement fractionné En 6 fois de janvier à juin

Joindre le **MANDAT DE PRELEVEMENT** dûment rempli et un **RIB** de votre compte bancaire.
ATTENTION : la date limite de cette option est fixée au **1^{er} mars de l'année scolaire**.

Ce bulletin d'adhésion est à renvoyer chaque année avec votre paiement :

- en priorité à la **trésorerie académique** en début d'année scolaire (voir coordonnées sur le site du SNIES)
- ou à la **trésorerie nationale** SNIES UNSA Education 87 bis, Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

En cas de modification de votre compte, envoyer un nouveau RIB et un nouveau mandat de prélèvement à la trésorerie académique.
 Les prélèvements de votre cotisation sont automatiquement reconduits d'une année scolaire sur l'autre sauf si annulation par lettre ou courriel (snies.tresorerie@unsa-education.org) à la trésorerie nationale avant le 31 octobre.



LA COTISATION SYNDICALE EST DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS, POUR TOUT LE MONDE
 Si vous êtes exonéré d'impôts, un crédit d'impôt sera reversé par chèque par le trésor public.

Téléchargez ce formulaire et le mandat de prélèvement en ligne sur notre site : www.snies-unsa-education.org ou demandez-les par courriel : snies@unsa-education.org



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

- 1 Remplir le Mandat de Prélèvement Automatique ci-dessous.
- 2 Joindre obligatoirement : soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (R.I.B)
soit un RELEVÉ D'IDENTITÉ DE CAISSE D'ÉPARGNE (R.J.C.E)

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement bancaire sur simple demande. **Attention ! ne pas adresser de chèque annulé.**

- 3 Adresser l'ensemble au : **SNIES UNSA ÉDUCATION** - 87bis, avenue Georges Gosnat - 94853 IVRY-SUR-SEINE CEDEX

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNIES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNIES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



RÉFÉRENCE UNIQUE MANDAT :
(Réservé au créancier)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

DÉBITEUR
VOTRE NOM (*) : _____
VOTRE PRENOM (*) : _____
VOTRE ADRESSE (*) : _____

CODE POSTAL (*) : _____
VILLE (*) : _____
PAYS (*) : _____

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA: FR93ZZZ540566
NOM: SNIES UNSA Éducation
ADRESSE: 87 Bis Avenue Georges Gosnat
CODE POSTAL: 94853
VILLE: IVRY SUR SEINE Cédex
PAYS: FRANCE

IBAN (*) : <input type="text"/>
BIC (*) : <input type="text"/>

LE (*) : <input type="text"/>
À (*) : _____

SIGNATURE (*) : <input type="text"/>

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.